



**COMPTE RENDU N°67  
REUNION DU CABINET DU 29 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf septembre à douze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective.
- **Jean-Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières ;

La réunion comportait à son ordre du jour les points suivants.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 19 septembre 2023 ;
2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 19 septembre 2023 ;
3. Echange sur la mission de suivi des programmes et projets (2023) et préparation du rapport au Président de la République ;
4. Point des décisions des réunions antérieures partiellement exécutées ;
5. Divers.



Le RPPR a démarré la réunion par le traitement de la première partie du point 3 de l'ordre du jour, en tenant compte de la présence de monsieur Antoine NGAKEGNI, personne ressource associée à la mission de suivi des programmes et projets.

Tour à tour, les intervenants ont communiqué sur le déroulement de la mission de suivi des projets dans les Départements des Plateaux, du Niari, de la Lékoumou, du Pool et de Brazzaville.

De tous les exposés, il est à retenir que :

- les délégués du cabinet du RPPR ont généralement été bien accueillis par les autorités des localités visitées et par les points focaux avec lesquels ils ont eu des entretiens utiles ;
- les autorités locales (Préfets) ont exprimé leur satisfaction en découvrant la prise en compte de leurs observations et leurs souhaits dans le rapport d'évaluation ( 2022) que le RPPR a adressé au Président de la République ;
- la majorité des programmes et projets inscrits dans la loi de finances 2023 n'ont pas connu de début d'exécution, au neuvième mois de l'année.

La mission s'est poursuivie suivant l'ordre du jour initial.

## **1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 19 septembre 2023.**

Les participants à la réunion ont adopté le compte -rendu de la réunion avec amendements. Celui-ci sera archivé suivant la procédure en vigueur.

## **2.Point de l'exécution des décisions de la réunion du 19 septembre 2023.**

La présentation du point de l'exécution des décisions issues de la réunion du 19 septembre 2023 a été faite par le directeur du cabinet, ainsi qu'il suit.



## **A. Rappel des décisions de la réunion du 19 septembre 2023**

- A.1.** Répertorier les anciens plans et programmes mis en œuvre au Congo.
- A.2.** Ressortir le document conçu en vue de l'évaluation du PND 2022-2026.
- A.3.** Faire l'inventaire des composantes du Préf-CEMAC mises en œuvre au Congo.
- A.4.** Faire l'inventaire des ODD mis en œuvre au Congo.
- A.5.** Programmer la présentation des deux propositions de la configuration du site web du RPPR à l'une des réunions du cabinet à venir.
- A.6.** Programmer l'examen des aménagements du contenu de la structure de la base des données des plans, programmes et projets à l'une des prochaines réunions du cabinet.

## **B. Exécution des décisions au 19 septembre 2023**

- B.1.** Les conseillers n'ont pas encore entrepris de rechercher des informations sur les anciens plans et programmes mis en œuvre au Congo depuis 1960. Ce travail commencera à l'issue de la mission de suivi des programmes et projets (2023) en cours d'accomplissement.
- B.2.** Le document « Méthodologie d'évaluation du PND 2022-2026 par le RPPR est disponible.
- B.3.** Le conseiller aux programmes et politiques économiques s'emploiera au recensement des composantes du Préf-CEMAC mis en œuvre dans notre pays à l'issue de la mission de suivi des projets.
- B.4.** Il en est de même pour l'inventaire des ODD mis en œuvre au Congo et dont la charge a été confiée au conseiller à la planification et à la prospective.
- B.5.** La présentation des deux versions de configuration du site web du RPPR attend d'être inscrite à l'ordre du jour de l'une des réunions du cabinet à venir, suivant les indications du RPPR.
- B.6.** Il en est de même de l'examen des propositions d'aménagement du contenu de la structure de la base des données primaires des plans, programmes et projets.

### **3. Echange sur la mission de suivi des programmes et projets (2023) et préparation du rapport au Président de la République.**

Le traitement de la première partie de ce point de l'ordre du jour ayant été effectué au début de la réunion, le RPPR a exposé sur la nécessité de travailler vite et bien à la préparation du rapport qui devra être présenté à son très haut destinataire avant la fin du mois d'octobre 2023.

Il a présenté un projet de plan et d'introduction dudit rapport. Après échange, le projet de plan et d'introduction du rapport ont été adoptés.

### **4. Point des décisions des réunions antérieures partiellement exécutées.**

Ce point a été présenté par le conseiller aux politiques et programmes sociaux.

#### **A. Rappel des décisions**

**A.1.** Acquérir le logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

**A.2.** Créer le site web du RPPR

**A.3.** Elaborer la base des données primaires des plans, programmes et projets.

#### **B. Exécution des décisions au 29 septembre 2023**

**B.1.** La société Deltagis, bénéficiaire du contrat de fourniture du logiciel de suivi-évaluation a mandaté un de ses partenaires qui prendra attache avec le cabinet du RPPR pour la suite des démarches à entreprendre.

**B.2.** La société adjudicataire du marché du site web du RPPR attend la programmation de la réunion au cours de laquelle elle présentera les deux versions de la configuration qu'elle propose.

**B.3.** L'examen des propositions d'aménagement du contenu de la structure de la base des données, élaborées par les deux conseillers



qui en étaient chargés, attend d'être inscrit à l'ordre du jour de l'une des réunions du cabinet à venir.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun sujet n'étant inscrit au titre des divers, le RPPR a levé la séance à 14 heures 55 minutes.

Amendé et adopté le 6 octobre 2023

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT

